

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Semaine du 16 juin au 20 juin 2025

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE NAIROBI

EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION

(ADDIS ABABA, DAR ES SALAM, KAMPALA, TANANARIVE)

Faits marquants

- ❖ Région : La Chine pourrait supprimer ses droits de douane pour 53 pays africains
- ❖ Djibouti : Inauguration d'une nouvelle station d'épuration financée par l'AFD et l'UE
- ❖ Tanzanie : La Commission européenne place l'ensemble des compagnies aériennes sur sa liste noire

LE CHIFFRE A RETENIR

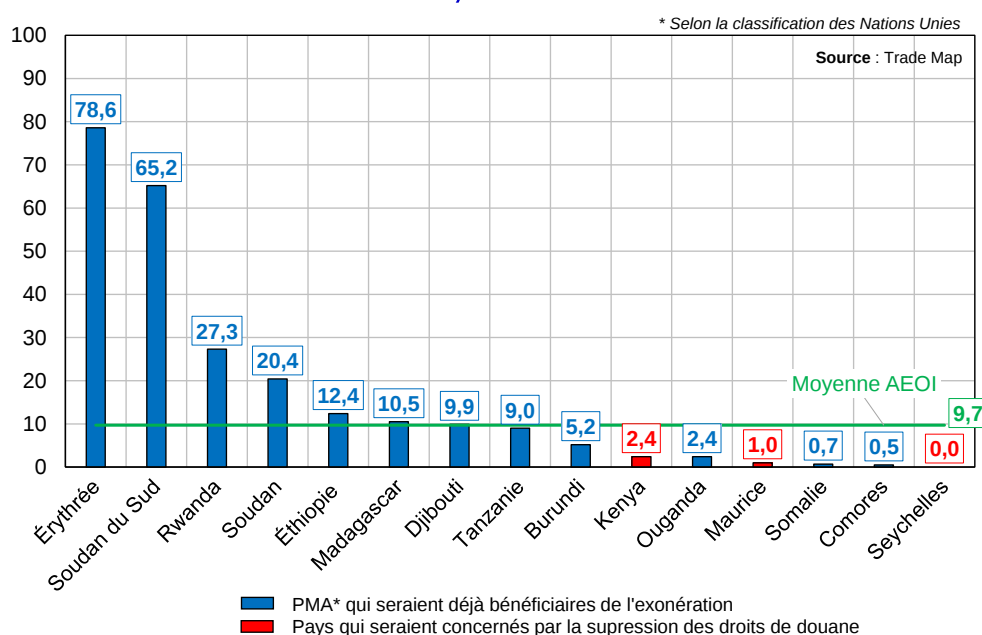
577 M USD

KENYA : MONTANT REÇU DE LA PART
DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT EN 2024

Le graphique de la semaine

AEOI : part des exportations vers la Chine

- en %, en 2024 -



La Chine est l'un des principaux marchés pour les pays de la région : en 2024, elle représentait en moyenne 9,7% des exportations totales, essentiellement composées de matières premières, minerais ou pétrole brut (Soudan, Soudan du Sud pour le pétrole). La décision chinoise de suppression des droits de douane (cf. brève régionale) uniformiserait un régime jusque-là différencié et réservé aux pays les moins avancés (PMA), selon la classification des Nations Unies — au nombre de 12 dans la région, dont l'Érythrée et le Soudan du Sud. Cette réforme pourrait bénéficier directement aux trois pays non-PMA, jusque-là assujettis à ces droits : le Kenya (2,4% ; 196,6 M USD d'exportations vers la Chine), Maurice (1,0% ; 18,2 M USD) et les Seychelles (0,0% ; 0,03 M USD).

REGIONAL

La Chine entend supprimer ses droits de douane pour 53 pays africains

Le 12 juin 2025, lors d'une réunion de suivi du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), la Chine a annoncé qu'elle supprimerait ses droits de douane sur les importations en provenance de 53 pays africains, étendant un régime jusque-là réservé aux 33 pays les moins avancés (PMA) depuis décembre 2024. Dans la région AEOI, la décision chinoise concernerait les trois pays non-PMA (selon la classification des Nations Unies), à savoir le Kenya, Maurice et les Seychelles (cf. graphique de la semaine), dont les exportations vers la Chine sont soumises à des régimes douaniers différenciés et disparates. Depuis 2020, le commerce entre la Chine et l'Afrique Subsaharienne a augmenté en moyenne de +12,6 % par an, porté par la hausse des importations africaines d'équipements, tandis que les exportations vers la Chine stagnent. Cette mesure vise à renforcer les échanges sino-africains, dans un contexte de transition énergétique propice à une hausse de la demande chinoise en cuivre.

COMORES

Hausse de la croissance en 2024 (+3,4 %, après +3,1 %)

Selon la Banque centrale des Comores, la croissance a atteint +3,4 % en 2024 (après +3,1 % en 2023), malgré plusieurs chocs (tempête Hidaya, choléra, pénuries). Cette résilience tient à la bonne performance de trois secteurs clés : (i) les services (hébergement, restauration, transport), portés par des projets publics structurants ; (ii) la pêche et l'agriculture, soutenues par de bonnes conditions climatiques ; (iii) la construction, dynamisée par les investissements publics. L'activité devrait poursuivre dans les mêmes proportions en 2025 (+3,9 %).

DJIBOUTI

Inauguration d'une nouvelle station d'épuration financée par l'AFD et l'UE

La station d'épuration de Douda, dont la capacité a été doublée dans le cadre de la 1^{re} phase du Projet d'Extension et de Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement de Djibouti (PERRAD), a été

inaugurée lundi 16 juin. Cofinancé par l'AFD (15 M EUR) et l'Union européenne (5,2 M EUR), ce projet mobilise le savoir-faire français, avec Egis en maîtrise d'ouvrage et Vinci Construction Grands Projets pour les travaux. L'inauguration a également été l'occasion de lancer la 2nd phase du projet, toujours cofinancé par l'AFD et l'UE, qui prévoit la construction et la réhabilitation d'un réseau d'assainissement collectif desservant trois quartiers de la commune de Boulaos, appartenant à Djibouti-ville. Les eaux usées collectées seront acheminées vers la station de Douda pour y être traitées. À terme, près de 30 000 habitants bénéficieront d'un service d'assainissement fiable, réduisant les risques sanitaires.

ÉTHIOPIE

Dévoilement d'un portefeuille de projets autoroutiers

L'Éthiopie cherche à financer par le biais de partenariats public-privé un portefeuille de projets d'autoroutes d'une valeur totale de 10 Md USD. La taille cumulée des tronçons autoroutiers serait de 2000 km dont la majorité relierait la capitale aux états régionaux et aux frontières internationales. Afin d'inciter les investissements privés, le gouvernement offre une liste d'avantages, incluant 10 ans d'exonération fiscale, une levée des droits de douane sur les équipements importés ainsi que des garanties de rapatriement des bénéfices et un accès accéléré au foncier dans les zones de projet désignées. Bien que l'Éthiopie dispose d'un réseau routier de 171 000 km, la part dédiée aux voies rapides demeure très limitée, ce qui freine les échanges commerciaux, en particulier en milieu rural et aux frontières. L'expansion des autoroutes s'inscrirait dans l'effort du gouvernement éthiopien de devenir un hub régional de logistiques dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine.

KENYA

Annnonce de l'extension d'une centrale géothermique

L'opérateur public KenGen a annoncé que l'extension de la centrale géothermique Olkaria I, achevée à 70 %, ajoutera 63 MW au réseau national

d'ici juin 2026. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du Kenya visant 100 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Les unités 2 et 3 ont déjà reçu leurs turbines à vapeur et générateurs, tandis que l'équipement de l'unité 1 est attendu prochainement. Située dans la vallée du Rift, la centrale fait l'objet d'une réhabilitation complète visant à doubler sa capacité. Aujourd'hui, la géothermie assure plus de 42 % de la consommation électrique quotidienne du pays, dont 33 % fournis par les centrales d'Olkaria exploitées par KenGen. Moins dépendante des aléas climatiques que l'hydroélectricité, cette ressource constitue un pilier de la sécurité énergétique kényane.

4^e pays africain ayant reçu le plus de financements de projets de la BAD en 2024

Selon les dernières données de la Banque africaine de développement (BAD), le Kenya s'est hissé en 2024 au 4^e rang des pays africains ayant reçu le plus de financements de projets, derrière l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Maroc. Le pays a obtenu des approbations totalisant 577 M USD, soit une hausse de +52,7 % par rapport à 2023. Ces fonds soutiennent principalement des projets dans l'énergie, les infrastructures routières et l'eau. Parmi eux, figure la ligne électrique reliant le Kenya à l'Éthiopie, visant à renforcer l'interconnexion énergétique régionale. Cette progression reflète l'implication croissante de la BAD au Kenya, dans un contexte de contraintes budgétaires et de besoins accrus en développement.

MADAGASCAR

Lancement de la campagne de commercialisation de vanille verte le 22 juin

Le ministère de l'industrialisation et du commerce (MIC) a fixé le lancement de la campagne de la vanille verte pour 2025-2026 au 22 juin. Selon le MIC, les réformes en cours en matière de professionnalisation de la filière portent sur l'amélioration de la procédure d'obtention d'agrément des exportateurs de vanille. Celle-ci se basera sur un renforcement des règles de traçabilité, de la gestion des stocks, des normes de température de séchage/humidité et de calibres. La mise en place d'un prix plancher de la vanille verte est également envisagée pour atténuer les impacts des baisses des

prix. Dans un contexte de baisse des prix à l'international et d'accumulation des stocks, la valeur des exportations malgaches de vanille a fortement diminué depuis 4 ans, passant de 509 M EUR à 209 M EUR entre 2021 et 2024.

MAURICE

Hausse de l'IDH en 2023

Selon le rapport 2025 du PNUD, l'indice de développement humain (IDH) pour Maurice a atteint un score de 0,806 pour l'année 2023, en légère augmentation par rapport à celui de 2022 (0,794). Maurice se classe ainsi à la 73^e position sur 193 pays (soit une progression de deux places), entre le Trinité-et-Tobago (72^e) et la Bosnie-Herzégovine (74^e), et demeure le 2nd pays d'Afrique le mieux classé derrière les Seychelles (classées 54^e avec un IDH de 0,848). Ce score positionne Maurice dans la catégorie des pays à « développement humain très élevé ».

UGANDA

Le Ministre des Finances présente un budget sur la voie de la consolidation

Le projet de budget ougandais pour l'exercice 2025/26, présenté par le ministre des Finances Matia Kasaija le 12 juin, prévoit un montant global quasiment stable par rapport à l'année précédente (+0,3 %), à 72 376 Mds UGS (environ 19 Mds USD). Le déficit budgétaire est toutefois orienté à la baisse, à 6,5 % du PIB (-1,1 point), grâce à une hausse attendue des recettes domestiques (+15 %, à 9,8 Mds USD) et à un recours accru à l'endettement, tant interne (+26 %, à 3 Mds USD) qu'externe (+18 %, à 3,5 Mds USD). Le service de la dette (hors remboursement du principal) devrait atteindre un pic à 7,2 Mds USD (+8,7 %), représentant le premier poste de dépense (environ 38 % du budget). Dans un contexte électoral, les efforts budgétaires seront aussi concentrés sur les secteurs du capital humain (+13,6 %, à 3 Mds USD) et de la sécurité (+14,7 %, à 2,7 Mds USD).

RWANDA

Nouvelle réglementation sur l'usage des devises étrangères

La Banque nationale du Rwanda (BNR) a révisé, fin mai 2025, la réglementation encadrant les opérations de change. Le nouveau texte autorise désormais les paiements en devises pour les importations et exportations de biens et services, afin de faciliter les échanges transfrontaliers. Il introduit également des sanctions financières plus strictes pour lutter contre les pratiques illégales portant atteinte à la stabilité du franc rwandais (RWF). Afficher des prix en devise sans autorisation expose à une amende de 5 à 10 M RWF (environ 3 500 à 7 000 USD, selon la récidive), tandis que les transactions non autorisées peuvent être sanctionnées jusqu'à 100 % du montant échangé. Par ailleurs, les ventes aux enchères illégales de devises sont désormais punies à hauteur de 50 % du montant en jeu, contre seulement 1 % auparavant. Ces ajustements visent à renforcer la transparence du marché des changes et à préserver l'intégrité du RWF.

Émission d'une obligation en monnaie locale de 7 M USD sur 5 ans

Le gouvernement rwandais a lancé, du 16 au 18 juin 2025, une nouvelle émission obligataire d'un montant de 10 Md RWF (environ 7 M USD), destinée à financer des projets d'infrastructure et à stimuler le développement du marché des capitaux. Cette obligation à maturité courte (5 ans contre 10 ou 15 ans auparavant), arrivera à échéance en juin 2030, avec des paiements d'intérêts semestriels.

Le budget 2025/26 adopté par le gouvernement

Le budget 2025/26 a été adopté par le gouvernement le 9 juin, avec un montant de 7 000 Md RWF (environ 4,2 M EUR). Il prévoit une part importante proviendra de ressources domestiques, marquant une avancée vers une plus grande autonomie financière. Dix priorités environnementales y sont intégrées, traduisant un engagement renforcé face aux enjeux climatiques. Les efforts incluent un programme de reforestation combiné à la promotion de l'agroforesterie dans dix districts vulnérables, ainsi que la poursuite de l'extension du parc national des Volcans. Le budget

prévoit d'investir également dans des radars météorologiques modernes, dans des systèmes d'alerte précoce aux catastrophes, ainsi que dans la réhabilitation de zones humides urbaines intégrant des infrastructures vertes. Le budget prévoit également un soutien au financement vert public et privé (environ 11 M EUR au total) et la promotion de technologies de refroidissement durables. Enfin, des budgets sont prévus pour la gestion des déchets dangereux, le suivi de la qualité de l'air, la résilience locale à Gakenke et Kirehe, et la promotion de technologies de refroidissement à faible émission. Actuellement en cours d'examen au parlement depuis le 12 juin, le budget 2025/2026 devrait être promulgué autour du 1er juillet.

SOMALIE

Signature d'un protocole d'accord avec un groupe turc pour le développement de l'économie bleue

Le 16 juin à Ankara, le ministre somalien des Ressources halieutiques a signé un protocole d'accord avec le groupe turc OYAK, en vue de renforcer la coopération dans le domaine de l'économie bleue et de la pêche. Selon un communiqué du ministère, l'accord couvre cinq axes principaux : l'investissement direct dans les infrastructures de la pêche, le développement des ressources halieutiques, l'amélioration de la qualité de la production conformément aux standards des marchés internationaux, la création d'unités industrielles de transformation et le renforcement des mécanismes de lutte contre la pêche illégale. Le groupe OYAK (2,3 Md USD d'actifs et 4,4 Md USD d'exportations annuelles selon le site du groupe), est le principal fonds de pension privé de Turquie. Il opère, via de nombreuses filiales, dans divers secteurs industriels.

SOUDAN DU SUD

Discussion en cours d'un projet de budget pour l'exercice 2025/26

Les autorités Sud-Soudanaises ont étudié une proposition de budget pour l'exercice 2025/26. Ce projet, d'un montant estimé à 866 M USD, vise à stimuler la reprise économique, assurer la stabilité

financière et à soutenir le processus démocratique. Il accorde une priorité particulière aux secteurs agricole et minier ainsi qu'au paiement des salaires de la fonction publique. Par ailleurs, le ministre des Finances a reconnu que, malgré le paiement régulier des salaires des agents de l'État depuis 7 mois, le pays continue de faire face à une pénurie de liquidités.

Saisie du tribunal fédéral américain par la Qatar National Bank pour récupérer 1 Md USD

La Qatar National Bank (QNB) a saisi un tribunal fédéral américain à Washington afin de réclamer l'exécution d'une décision rendue par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), ordonnant au gouvernement du Soudan du Sud de lui rembourser 1 Md USD. Cette somme découle d'un prêt initial de 700 M USD accordé par la QNB au Soudan du Sud en 2012. Un an après la décision du CIRDI, le gouvernement sud soudanais n'a ni procédé au paiement, ni contesté la décision arbitrale. La QNB estime qu'aucun motif valable ne justifie le refus d'exécution de la décision. Cette affaire s'ajoute à d'autres contentieux avec des institutions internationales telles que Afreximbank, qui avait poursuivi le gouvernement pour 650 M USD ou l'opérateur de télécommunication Diva Cell qui réclame 2,9 Mds USD.

SEYCHELLES

Conclusion de la 4^e revue des programmes FMI

Le 16 juin, le Conseil d'administration du FMI a annoncé l'approbation de la 4^e revue des programmes appuyés appuyé par le mécanisme élargi de crédit – MEDC (EFF) et la facilité pour la résilience et la durabilité – FRD (RSF). Cette décision entraîne le décaissement de 8,3 M USD au titre du MEDC (total décaissé à 41,7 M USD) et de 5,3 M USD pour la FRD (total à 18,2 M USD). Les deux programmes ont été approuvés le 31 mai 2023, pour

des montants respectifs de 56 M USD (MEDC) et 46 M USD (FRD). Tous les objectifs quantitatifs ont été atteints et toutes les réformes structurelles mises en œuvre, malgré quelques retards. Le FMI a révisé à la baisse la croissance pour 2025 (-1,1 pt, à 3,2 %), en raison de la diminution attendue des arrivées touristiques en provenance d'Europe. Le taux d'inflation devrait rester faible d'ici fin 2025 (+1,2 %) et se stabiliser à +3 % sur le moyen terme, du fait des niveaux peu élevés des prix des produits alimentaires et du carburant.

TANZANIE

La Commission européenne place l'ensemble des compagnies aériennes du pays sur sa liste noire

Les compagnies aériennes tanzaniennes sont interdites d'opérer dans l'espace aérien européen. Cela prolonge le bannissement de la compagnie nationale Air Tanzania intervenu en décembre 2024. L'Union européenne justifie cette mesure par l'incapacité de l'agence nationale d'aviation civile (Tanzania Civil Aviation Authority – TCAA) de se conformer aux standards internationaux. Des dysfonctionnements opérationnels ne permettent pas d'assurer la sécurité des vols. Dans les faits, aucune compagnie n'opérait en Europe et la plupart des compagnies proposent uniquement des vols domestiques mais la décision de la Commission limite toutefois le développement de celles-ci et l'ouverture vers de nouveaux marchés. En particulier, Air Tanzania souhaitait proposer des vols directs reliant l'Europe à la Tanzanie dans un contexte d'afflux des touristes (2,1 M, soit +11,5 % en 2024). Malgré d'importants déficits ces trois dernières années, Air Tanzania continue d'opérer des vols internationaux en Afrique, Inde ou Chine.